Image not found or type unknown

Signature d’un contrat d’alternance et date de debut

Par **Narured**, le **01/02/2023** à **18:20**

Bonjour,

alors voilà je suis en contrat d'alternance, je l'ai signé en mi-octobre, hors j'ai réellement commencé à travailler en début novembre.

j'ai reçu en décembre une fiche de paie pour le mois de novembre, ainsi que celle d'octobre qui représentait le nombre d'heures estimé que j'aurais dû faire en novembre ainsi que son salaire (il y avait de marqué "paiment par cheque" alors que je n'ai rien reçu.

Sachant que l'alternance est très différent du mode de fonctionnement classique, est ce que je suis en droit de réclamer cette somme ?

Par **P.M.**, le **01/02/2023** à **18:27**

Bonjour,

Il est inutile de souligner tout votre texte ce qui n'améliore pas sa lisibilité...

Une feuille de paie est faite pour être payée, maintenant, il y a peut-être une explication...

Par **Narured**, le **01/02/2023** à **18:54**

Pour la question de lisibilité, j’étais sur mon téléphone au moment de la rédaction et je n’ai pas réussi à enlever le soulignage.

La question du rôle d’une fiche de paie ne se pose pas, en revanche au vu de la situation, est

ce qu’il est normal de demander le salaire de ce fameux mois ?

Par **P.M.**, le **01/02/2023** à **19:42**

Il est normal de demander le salaire de tout en rémunération du travail mais j'ignore s'il y a une explication pour laquelle vous n'avez pas été payé...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés